

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 941

9 mai 2011

SOMMAIRE

Afo International S.A.	45158	IPEF III Holdings N° 13 S.A.	45143
BDP Holdings S.A.	45133	Ipsos Holding S.A.	45143
Drillem S.A.	45168	IVG Logistics Holding S.A.	45144
Emma (BC) Manager S.A.	45145	JMV Aviation	45144
Happybody S.à r.l.	45130	Kanchan Junga S.à.r.l.	45144
Haybom	45131	KBA S.A.	45145
HDG FRL S.à r.l.	45131	Kingstone Holdings S.à r.l.	45144
HDG FRL S.à r.l.	45131	MD SKIN Solutions Sàrl	45155
HEAREF Luxembourg Self Storage	45131	Miami Group S.A.	45156
HEAREF Luxembourg Self Storage	45132	Natixis Alternative Assets (acronyme NAA)	45156
Herblay S.à r.l.	45130	Novalex S.C.A., SPF	45156
Herblay S.à r.l.	45133	Obika Holdings S.A.	45122
Hexagone S.à r.l.	45130	Utavia S.à r.l.	45156
IFS Capital Luxembourg II S.A.	45133	Valichka S.A., SPF	45157
IFS Capital Luxembourg II S.A.	45133	Vepafer S.à r.l.	45157
Ignys S.à r.l.	45132	Versailles III Partners	45157
Ignys S.à r.l.	45132	Vieira do Minho S.à r.l.	45157
Intégral S.A.	45132	VLC S.A.	45158
Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l.	45143	White Peacock Sàrl	45167
International Challenge Holding S.A.	45143	World Minerals Luxembourg S.à r.l.	45167
Investcorp Capital S.A.	45143	World Minerals Luxembourg S.à r.l.	45167

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.249.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of December,

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Obika Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Company). The Company has been incorporated on December 21, 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Salvatore DESIDERIO, residing in Luxembourg,
who appoints Mrs Audrey JARRETON, residing in Luxembourg as Secretary.

The Meeting appoints Mr. Silvio URSINI, residing in Rome as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred seven thousand six hundred and sixty Euro (EUR 507,660) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), by way of the issue of five hundred seven thousand six hundred and sixty (507,660) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2 above by way of payments in kind in an aggregate amount of five hundred and thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), it being understood that an amount of five hundred and seven thousand six hundred and sixty Euro (EUR 507,660) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. (a) Acknowledgement by the Shareholders of the report issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, in relation to the Issue (as defined below) (the Report);

(b) To the extent necessary, waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue (as defined below);

(c) Decision of the Company (i) to issue (the Issue), in accordance with article 32-4 of the Luxembourg commercial law of August 10, 1915, as amended from time to time (the Law), prior to June 1, 2011, of up to a maximum of four million eight hundred forty-seven thousand nine hundred and forty (4,847,940) convertible class B preferred equity certificates, having a par value of one Euro (EUR 1) each (the B CPECs), to be governed by the terms and conditions of the B CPECs (the Terms and Conditions of the B CPECs), (ii) to approve the Terms and Conditions of the B CPECs, (iii) to accept the subscription by the Shareholders to the B CPECs, (iv) to undertake to increase the share capital of the Company

and to issue such amount of Conversion Shares (as defined in the Terms and Conditions of the B CPECs) upon conversion of the B CPECs, if any, in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the B CPECs, it being understood that such share capital increase and issuance of the Conversion Shares shall become effective only upon the conversion (to be witnessed by an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company and to be recorded in notarial form), and that the Conversion Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company, (v) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per item (iv) above and (vi) to the extent necessary that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed;

7. Empowerment of and authorization to the board of directors of the Company (the Board) to implement the Issue in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the B CPECs.

8. Decision to create a B CPEC register of the Company (the B CPEC Register) and to register the Issue of the B CPECs in the B CPEC Register and to empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued B CPECs in the B CPEC Register.

9. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of five hundred seven thousand six hundred and sixty Euro (EUR 507,660) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), by way of the issue of five hundred seven thousand six hundred and sixty (507,660) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Silvio Ursini, residing at Via Pirro Ligorio 8, Rome, Italy, declares that he subscribes to two hundred sixty-one thousand nine hundred and seven (261,907) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of five thousand five hundred and fifty-eight (5,558) quotas he holds in the capital of F&B S.r.l., a limited liability company (società a responsabilità limitata), governed by Italian law, having its registered office at Via Guido d'Arezzo 10, 00198 Rome, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Roma under number 07386891001 (F&B S.r.l.) in an aggregate amount of two hundred seventy-seven thousand nine hundred Euro (EUR 277,900) which shall be allocated as follows:

- an amount of two hundred sixty-one thousand nine hundred and seven Euro (EUR 261,907) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of fifteen thousand nine hundred and ninety-three Euro (EUR 15,993) to the share premium reserve account of the Company.

Chan Yuet Lon, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that he subscribes to forty-nine thousand two hundred and ninety (49,290) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of one thousand and forty-six (1,046) quotas he holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of fifty-two thousand three hundred Euro (EUR 52,300) which shall be allocated as follows:

- an amount of forty-nine thousand two hundred and ninety Euro (EUR 49,290) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of three thousand and ten Euro (EUR 3,010) to the share premium reserve account of the Company.

Paolo Scarlatti, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that he subscribes to thirty-three thousand eight hundred and eighty-one (33,881) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of seven hundred and nineteen (719) quotas he holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of thirty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 35,950) which shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-three thousand eight hundred and eighty-one Euro (EUR 33,881) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of two thousand and sixty-nine Euro (EUR 2,069) to the share premium reserve account of the Company.

Flavia Spena, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that she subscribes to thirty-four thousand nine hundred and eighteen (34,918) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of seven hundred and forty-one (741) quotas she holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of thirty-seven thousand and fifty Euro (EUR 37,050) which shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-four thousand nine hundred and eighteen Euro (EUR 34,918) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of two thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 2,132) to the share premium reserve account of the Company.

Davide Paolini, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that he subscribes to forty-six thousand one hundred and eighty (46,180) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of nine hundred and eighty (980) quotas he holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of forty-nine thousand Euro (EUR 49,000) which shall be allocated as follows:

- an amount of forty-six thousand one hundred and eighty Euro (EUR 46,180) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of two thousand eight hundred and twenty Euro (EUR 2,820) to the share premium reserve account of the Company.

Andrea Corsetti, residing at Via Michele Mercanti 22, Rome, Italy, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that he subscribes to forty-five thousand and forty-nine (45,049) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of nine hundred and fifty-six (956) quotas he holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of forty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 47,800) which shall be allocated as follows:

- an amount of forty-five thousand and forty-nine Euro (EUR 45,049) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of two thousand seven hundred and fifty-one Euro (EUR 2,751) to the share premium reserve account of the Company.

QM S.r.l., a limited liability company, governed by Italian law, having its registered office Via Leonardo Da Vinci 7, cap 21013, Gallarate, Italy, registered with Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Varese under number 298231, represented by Silvio Ursini, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2010, declares that it subscribes to thirty-six thousand four hundred and thirty-five (36,435) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of seven hundred and seventy-four (774) quotas it holds in the capital of F&B S.r.l. in an aggregate amount of thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 38,660) which shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-six thousand four hundred and thirty-five Euro (EUR 36,435) to the nominal share capital account of the Company; and

- the balance of two thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 2,225) to the share premium reserve account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Law, the Quotas so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, dated December 28, 2010 which concludes as follows:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contributions in kind are not at least corresponding to the number of shares to be issued and the par value of the Company's shares, increased by the share premium.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the Shareholders present, the proxy holders of the Shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it. Proof has been given to the acting notary of the subscription of shares by the above mentioned shareholders by the proxies of those shareholders. The transfer of property of the quotas of F&B S.r.l. is evidenced by the legal representative's of F&B S.r.l. declaration that stays attached.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

1. Silvio Ursini: two hundred seventy-seven thousand nine hundred (277,900) shares;
2. Chan Yuet Lon: fifty-two thousand three hundred (52,300) shares;
3. Paolo Scarlatti: thirty-five thousand nine hundred and fifty (35,950) shares;
4. Flavia Spena: thirty-seven thousand and fifty (37,050) shares;

5. Davide Paolini: forty-nine thousand (49,000) shares;
6. Andrea Corsetti: forty-seven thousand eight hundred (47,800) shares; and
7. QM S.r.l.: thirty-eight thousand six hundred and sixty (38,660) shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty Euro (EUR 538,660), represented by five hundred thirty-eight thousand six hundred and sixty (538,660) Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.”

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Sixth Resolution:

The Meeting acknowledges the Report that has been prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A. for the purpose of article 32-4 of the Law and resolves to record, to the extent necessary, the waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue of the B CPECs and also on the basis of a report to shareholders by the board.

The conclusion of the Report reads as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the CPECs is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the B shares to be issued increased by the premium.”.

The Report will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the Shareholders present, the proxy holders of the Shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves (i) to acknowledge and to approve the Issue by the Company prior to June 1, 2011, of up to a maximum of four million eight hundred forty-seven thousand nine hundred forty (4,847,940) B CPECs, to be governed by the Terms and Conditions of the B CPECs, (ii) to approve the Terms and Conditions of the B CPECs, (iii) to accept the subscription by the Shareholders to the B CPECs, (iv) to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such amount of Conversion Shares (as defined in the Terms and Conditions of the B CPECs) upon conversion of the B CPECs, if any, in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the B CPECs, it being understood that such share capital increase and issuance of the Conversion Shares shall become effective only upon the conversion (to be witnessed by an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company and to be recorded in notarial form), and that the Conversion Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company, (v) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per item (iv) above and (vi) to the extent necessary that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed.

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to empower and authorize the Board to implement the Issue in accordance with and subject to the Terms and Conditions of the B CPECs.

Eighth Resolution:

The Meeting resolves to create the B CPEC Register and to register the Issue in the B CPEC Register and to empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued B CPECs in the B CPEC Register.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, which are known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Obika Holdings S.A., une société anonyme, constituée conforméments aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (la Société). La Société a été constituée le 21 décembre 2010, suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par M. Salvatore DESIDERIO, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme Mme Audrey Jarreton, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que Secrétaire.

L'Assemblée désigne M. Silvio URSINI, résidant à Rome, en tant que Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent sept mille six cent soixante euros (EUR 507.660) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action à cinq cent trente huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) par voie d'émission de cinq cent sept mille six cent soixante (507.660) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital telle que décrite au point 2 ci-dessus par voie d'un apport en nature d'un montant total de cinq cent trente huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) duquel un montant de cinq cent sept mille six cent soixante euros (EUR 507.660) sera attribué au compte capital social nominal de la Société et un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) sera attribué au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec octroi de pouvoir et d'autorité à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

6. (a) Prise d'acte par les Actionnaires du rapport émis par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, relatif à l'Emission (telle que définie ci-dessous) (le Rapport);

(b) Dans la mesure nécessaire, renonciation par les Actionnaires à leurs droits de souscription préférentiels concernant l'Emission (telle que définie ci-dessous);

(c) Décision de la Société (i) d'émettre (l'Emission), conformément à l'article 32-4 de la loi commerciale luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre (la Loi), avant le 1^{er} juin 2011, à concurrence d'un montant maximum de six quatre million huit cent quarante sept mille neuf cent quarante (4,847,940) obligations convertibles de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les CPECs de Classe B), qui seront régies par les termes

et conditions des CPECs de Classe B (les Termes et Conditions des CPECs de Classe B), (ii) d'approuver les Termes et Conditions des CPECs de Classe B, (iii) d'accepter la souscription par les Actionnaires des CPECs de Classe B, (iv) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et à émettre le nombre d'Actions de Conversion (tel que défini dans les Termes et Conditions des CPECs des CPECs de Classe B) nécessaire lors de la conversion des CPECs de Classe B, le cas échéant, conformément et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe B, étant entendu qu'une telle augmentation du capital social et une telle émission des Actions de Conversion ne deviendra effective qu'à la conversion (qui sera documentée par une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société et actée sous forme notariée) et que les Actions de Conversion seront des actions sous forme nominative donnant droit à leurs détenteurs respectifs aux mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (v) qu'en cas de cession d'actions, de s'assurer que le cessionnaire, en devenant actionnaire de la Société, respectera le même engagement conformément au point (iv) ci-dessus et (vi) dans la mesure nécessaire que tous les actions et actes pris avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser le but et d'accomplir la présente résolution, soient par les présentes approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés.

7. Octroi de pouvoir et d'autorité au conseil d'administration de la Société (le Conseil) pour mettre en oeuvre l'Émission conformément aux et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe B.

8. Décision de créer un registre des CPECs de Classe B de la Société (le Registre des CPECs de Classe B) et d'inscrire l'Émission des CPECs de Classe B dans le Registre des CPECs de Classe B et donner pouvoir et autoriser tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des CPECs de Classe B émis dans le Registre des CPECs de Classe B.

9. Divers.

III. Les Actionnaires ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cinq cent sept mille six cent soixante euros (EUR 507.660) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action à cinq cent trente-huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660) par voie d'émission de cinq cent sept mille six cent soixante (507.660) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'inscrire les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Silvio Ursini, ayant son adresse à Via Pirro Ligorio 8, Rome, Italie, déclare souscrire à deux cent soixante et un mille neuf cent sept (261.907) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en cinq mille cinq cent cinquante huit (5.558) quotas qu'il détient dans le capital social de F&B S.r.l., une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata), régie par les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Guido d'Arezzo 10, 00198 Rome, Italie, immatriculée auprès de Registro delle Imprese di Roma sous le numéro 07386891001 (F&B S.r.l.) d'un montant total de deux cent soixante dix-sept mille neuf cent euros (EUR 277.900), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de deux cent soixante et un mille neuf cent sept euro (EUR 261.907) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de quinze mille neuf cent quatre-vingt treize euros (EUR 15.993) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Chan Yuet Lon, ayant son adresse à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie, représenté par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire à quarante neuf mille deux cent quatre-vingt dix (49.290) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en mille quarante six (1.046) quotas qu'il détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de cinquante deux mille trois cents euros (EUR 52.300), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de quarante neuf mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 49.290) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de trois mille dix euros (EUR 3.010) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Paolo Scarlatti, ayant son adresse à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie, représenté par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire aux trente trois mille huit cent quatre-vingt une (33.881) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en sept cent dix-neuf (719) quotas qu'il détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de trente cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 35.950), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de trente trois mille huit cent quatre-vingt un euros (EUR 33.881) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de deux mille soixante neuf euros (EUR 2.069) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Flavia Spina, ayant son adresse à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie, représentée par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire à trente quatre mille neuf cent dix-huit (34.918) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en sept cent quarante et un (741) quotas qu'elle détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de trente sept mille cinquante euros (EUR 37.050), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de trente quatre mille neuf cent dix-huit euros (EUR 34.918) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de deux mille cent trente deux euros (EUR 2.132) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Davide Paolini, ayant son adresse à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie, représenté par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire à quarante six mille cent quatre-vingt (46.180) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en neuf cent quatre-vingt (980) quotas qu'il détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de quarante neuf mille euros (EUR 49.000), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de quarante six mille cent quatre-vingt euros (EUR 46.180) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de deux mille huit cent vingt euros (EUR 2.820) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Andrea Corsetti, ayant son adresse à Via Michele Mercanti 22, Rome, Italie, représenté par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire à quarante cinq mille quarante neuf (45.049) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en neuf cent cinquante six (956) quotas qu'il détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de quarante sept mille huit cents euros (EUR 47.800), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de quarante cinq mille quarante neuf euros (EUR 45.049) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de deux mille sept cent cinquante et un euros (EUR 2.751) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

QM S.r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Leonardo Da Vinci 7, cap 21013, Gallarate, Italie, immatriculée auprès de Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Varese sous le numéro 298231, représenté par Silvio Ursini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2010, déclare souscrire à trente six quatre cent trente cinq (36.435) nouvelles actions et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en nature consistant en sept cent soixante quatorze (774) quotas qu'elle détient dans le capital social de F&B S.r.l. d'un montant total de trente huit six cent soixante euros (EUR 38.660), lequel sera attribué de la manière suivante:

- un montant de trente six mille quatre cent trente cinq euros (EUR 36.435) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- le solde de deux mille deux cent vingt cinq euros (EUR 2.225) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Pour les besoins de l'article 26-1 et 32-1 (5) de la Loi, l'évaluation de l'apport en nature des Quotas contribués est documentée par un rapport qui a été préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, le 28 décembre 2010 dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre des actions à émettre et à la valeur des actions de la société, augmentée des primes d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement. La preuve a été rapportée au notaire instrumentant de la souscription des actions par les actionnaires ci-avant mentionnés sur base des procurations. Le transfert de propriété des quotas de F&B S.r.l. a été rapporté par une déclaration du représentant légal de F&B S.r.l. laquelle reste attachée.

L'Assemblée décide de noter que suite aux à l'augmentation du capital social de la Société, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

1. Silvio Ursini: deux cent soixante dix-sept mille neuf cents (277.900) actions;
2. Chan Yuet Lon: cinquante deux mille trois cents (52.300) actions;
3. Paolo Scarlatti: trente cinq mille neuf cent cinquante (35.950) actions;
4. Flavia Spena: trente sept mille cinquante (37.050) actions;
5. Davide Paolini: quarante neuf mille (49.000) actions;
6. Andrea Corsetti: quarante sept mille huit cents (47.800) actions;
7. QM S.r.l.: trente huit mille six cent soixante (38,660) actions.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent trente huit mille six cent soixante euros (EUR 538.660), représenté par cinq cent trente huit mille six cent soixante (538.660) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des action de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Sixième résolution:

L'Assemblée prend acte du Rapport qui a été préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A. pour les besoins de l'article 32-4 de la Loi et décide de noter, dans la mesure nécessaire, la renonciation, par les Actionnaires, à leurs droits de souscription préférentiels relatifs à l'Emission des CPECs de Classe B et encore sur base d'un rapport du conseil d'administration aux actionnaires.

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des CPECs de Classe B n'est pas au moment de la conversion en relation avec le nombre et la valeur nominale des actions de classe B à émettre augmentée des primes.»

Le Rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide (i) de prendre acte et d'approuver l'Emission par la Société avant le 1^{er} juin 2011, à concurrence d'un maximum de quatre million huit cent quarante sept mille neuf cent quarante (4.847.940) CPECs de Classe B, qui seront régis par les Termes et Conditions des CPECs de Classe B, (ii) d'approuver les Termes et Conditions des CPECs de Classe B, (iii) d'accepter la souscription des CPECs de Classe B par les Actionnaires, (iv) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et à émettre un tel nombre d'Actions de Conversion (tel que défini dans les Termes et Conditions des CPECs de Classe B) lors de la conversion des CPECs de Classe B, le cas échéant, conformément et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe B, étant entendu qu'une telle augmentation du capital social et une telle émission d'Actions de Conversion ne deviendra effective qu'à la conversion (qui sera documentée par une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société et actée sous forme notariée) et que les Actions de Conversion seront des actions sous forme nominative donnant droit à leurs détenteurs respectifs aux mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (v) qu'en cas de cession d'actions, de s'assurer que le cessionnaire, en devenant actionnaire de la Société, respectera le même engagement conformément au point (iv) ci-dessus et (vi) dans la mesure nécessaire que tous les actions et actes pris avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser le but et d'accomplir la présente résolution, soient par les présentes approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés.

Septième Résolution:

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité au Conseil pour réaliser l'Emission conformément aux et sous réserve des Termes et Conditions des CPECs de Classe B.

Huitième Résolution:

L'Assemblée décide de créer le Registre des CPECs de Classe B et d'inscrire l'Emission dans le Registre des CPECs de Classe B et de donner pouvoir et autorise tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des CPECs de Classe B émis dans le Registre des CPECs de Classe B.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à environ EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, qui sont connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, A. JARRETON, S. URSINI, J. DELVAUX.

Enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/498: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2011.

Référence de publication: 2011020359/467.

(110024039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Happybody S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4620 Differdange, 62A, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 147.421.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041976/10.

(110047130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 Février 2011 que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 2 Février 2011

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 Mars 2011.

Référence de publication: 2011041975/13.

(110047021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.916.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1837 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Herblay S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011041974/15.

(110047701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Haybom, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 132.873.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011041977/11.

(110047138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

HDG FRL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 105.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDG FRL S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011041978/12.

(110047368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

HDG FRL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 105.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDG FRL S.À R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2011041979/12.

(110047369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

HEAREF Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 141.111.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 23 mars 2011 ont renouvelé le mandat des gérants:

- Mr Jean-Claude STOFFEL, gérant A, banker, 16, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg;
 - Mr Timothy THORP, gérant A, chartered accountant, 8 Canada Square, GB-E145HQ, London, UK;
 - Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licence en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour HEAREF Luxembourg Self Storage

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011041981/18.

(110047554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

HEAREF Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041980/11.

(110046998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Igny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1836 du 25 juillet 2008.
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Igny S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011041989/15.

(110047774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Igny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1836 du 25 juillet 2008.
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Igny S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011041990/15.

(110047777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Intégral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 4.072.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 mars 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BARTOLUCCI Gabriele, Monsieur SANTERMANS Freddy et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur SANTERMANS Freddy est renommé administrateur délégué.

EASIT S.A. est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
INTEGRAL S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011041992/18.

(110047329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.175.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 18 mars 2011

- Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour IFS Capital Luxembourg II S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011041996/14.

(110047334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFS Capital Luxembourg II S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011041997/11.

(110047346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.916.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1837 du 25 juillet 2008.
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Herblay S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011041973/15.

(110047698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

BDP Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.729.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU

Monsieur Bertrand GAUQUELIN des PALLIÈRES, né à Argenteuil (France), le 22 novembre 1966, demeurant à I-00135 Rome, Via dei Banchi Vecchi, 35, (Italie), (ci-après l'«Actionnaire unique»),

ici représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 25 janvier 2011 (le Mandataire).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BDP HOLDINGS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} jeudi du mois de juin, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un);
2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Bertrand GAUQUELIN des PALLIERES, employé privé, né à Argenteuil (France), le 22 novembre 1966, demeurant à I-00135 Rome, Via dei Branchi Vecchi, 35, (Italie);

3. la société anonyme "FIN-CONTROLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce comparant et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mr. Bertrand GAUQUELIN des PALLIÈRES, born in Argenteuil (France), on the 22nd of November 1966, residing in I-00135 Rome, Via dei Banchi Vecchi, 35, (Italy) (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs. Isabelle BUDINGER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 25, 2011 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "BDP HOLDINGS S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of the month of June, at 17.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of

Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General

Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as director:

Mr Bertrand GAUQUELIN des PALLIÈRES, private employee, born in Argenteuil (France), on the 22nd of November 1966, residing in I-00135 Rome, Via dei Banchi Vecchi, 35;

3. The public limited company "FIN-CONTROLE S.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under number B 42230, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the sole director and of the statutory auditor will expire at the annual general meeting of the Company of the year 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said Proxyholder has signed together with the notary the present deed.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. LAC/2011/5628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020867/499.

(110024854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042001/10.

(110047005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042002/9.

(110047190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

Le bilan consolidé de Investcorp Bank au 30 juin 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011042004/12.

(110047611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

IPEF III Holdings N° 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.609.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042005/10.

(110047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 23 mars 2011 que:

- Madame Marie-Laure AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu à la fonction d'Administrateur unique en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Jozef FRANKO, administrateur de sociétés, né à Istanbul (Turquie) le 19/10/1954, demeurant au 19, Am Becheler, L-7213 BERELDANGE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011042006/17.

(110047620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042008/10.

(110047514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

JMV Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.540.

Il résulte d'un contrat d'apport de titres signé en date du 3 juillet 2008 que Monsieur Grégoire LEBIGOT, né le 30 décembre 1970 à Tours (France), avec adresse professionnelle au 59, rue Grande-Duchesse Charlotte L-9515 Wiltz, a cédé 100 (cent) parts sociales qu'il détenait dans la société JMV AVIATION S. à r. l. à la société VALLIERE AVIATION SARL, avec adresse à Aéroport Châteauroux Déols – Bâtiment 769 F-36130 Déols, immatriculée au RCS de Châteauroux sous le n° 450 794 177.

Pour extrait

Pour JMV AVIATION Sarl

La société

Référence de publication: 2011042009/15.

(110047552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Kingstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.290.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 février 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingstone Holdings SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011042011/16.

(110047598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Kanchan Junga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042012/10.

(110047473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

KBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042013/10.

(110047511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Emma (BC) Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.730.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of February,
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands trade and companies register under number WK-22809,

here represented by Jérémie Houet, lawyer, whose professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on January 31st, 2011,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Emma (BC) Manager S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg where the registered office is established, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security

over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares in registered form, with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), by the issue of 50,000 (fifty thousand) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be issued in registered (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur), at the shareholder's option.

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. The General Meeting may decide to appoint one or several Class A directors (the Class A Directors) and one or several Class B directors (the Class B Directors). Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of a Class A Director and a Class B Director. For all matters relating to the bank account, the Company is bound towards third parties by the joint signature of any two directors, and/or by the sole signature of a Class B Director for all matters up to an amount of EUR 4,000.-.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business..

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen

(15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet expressed in Euro and profit and loss account expressed in Euro annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities expressed in Euro, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company expressed in Euro.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

The first annual general meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

Bain Capital Europe Fund III, L.P., represented as stated above, subscribes to 31,000 (thirty-one thousand) shares in registered form, with a par value of EUR 1,-(one Euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 31,000.-(thirty-one thousand Euro)

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of six years until the annual shareholders' meeting held in 2016:

a. Michel Plantevin, managing director, born on October 24, 1956, in Marseille, France, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J8AJ, as Class A Director;

b. Jay Corrigan, CFO, born on December 15, 1971, in Rhode Island, USA, professionally residing at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, as Class A Director; and

c. Ailbhe Jennings, company director, born on March 27, 1963, in Dublin, Ireland, professionally residing at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5364 Munsbach, Luxembourg, as Class B Director;

2. KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 0103590 is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of 6 years until the annual shareholders' meeting held in 2016.

3. The registered office of the Company is located at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de février,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caymans, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Caymans, sous le numéro WK-22809,

représenté par Jérémie Houet, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Emma (BC) Manager S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de EUR 50.000,-(cinquante mille Euros), par l'émission de 50.000,-(cinquante mille) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B). Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Pour toutes les questions relatives au compte bancaire, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, et/ou par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie B pour toutes les questions s'élevant jusqu'à un montant de EUR 4.000.-.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes exprimé en Euro ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société exprimé en Euro, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société exprimé en Euro.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Bain Capital Europe Fund III, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 31,000 (trente et un mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1.-(un Euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 31,000.-(trente et un mille Euros).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2016:

a. Michel Plantevin, managing director, né le 24 octobre 1956 à Marseille, France, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J8AJ, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

b. Jay Corrigan, CFO, né le 15 décembre 1971 à Rhode Island, USA, résidant professionnellement à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, en tant qu'Administrateur de Catégorie A; et

c. Ailbhe Jennings, company director, né le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5364 Munsbach, Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B.

2. KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.0103590 est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2016 .

3. Le siège social de la Société est établi au 9A, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5486. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020975/581.

(110024873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

MD SKIN Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011042054/12.

(110047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Miami Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 56.007.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042057/17.

(110047458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Natixis Alternative Assets (acronyme NAA), Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Mars 2011

En date du 8 mars 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'élire Monsieur Pierre Heydacker, Natixis Alternative Assets, 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Natixis Alternative Assets

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011042061/15.

(110047073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Novalex S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.817.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042063/10.

(110047769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Utavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.208.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant unique

Référence de publication: 2011042154/13.

(110047382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Versailles III Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.474.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 28 décembre 2010:
- Monsieur Patrick Le Juste a transféré les 52.500 parts sociales qu'il détenait dans Versailles III Partners S.à r.l. à Monsieur Philippe Pirson.

Suite à ce contrat de cession de parts sociales, Monsieur Philippe Pirson détient les 75.000 parts sociales dans Versailles III Partners S.à r.l.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011042155/15.

(110047568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Valichka S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042159/10.

(110047020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Vepafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.152.

En date du 21 février 2011, l'associé unique Spafid SpA avec siège social au 8, Via Filodrammatici, 20121 Milan, Italie a cédé la totalité de ses 120 parts sociales à MARE HOLDING S.P.A. avec siège social au Via Sant'Antonio M. Zaccaria 1, 20122 Milan, Italie qui les acquiert.

En conséquence, MARE HOLDING S.P.A. devient l'associé unique avec ses 120 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011042161/14.

(110047203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Vieira do Minho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 135.790.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 24/03/2011.

Référence de publication: 2011042162/10.

(110047158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

VLC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 102.557.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042164/9.

(110047022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Afo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.911.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., having its registered office in L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, here represented by its sole director, Mr. Jean Naveaux, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

Such party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "AFO INTERNATIONAL S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities may be issued in registered (obligations nominatives) or bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday in June of each year at 12.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the sole signature of any members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,200.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. the following person is appointed as Sole Director:

Mr. Gerben ZEINSTR, born in Hilversum (The Netherlands), on August 8, 1951, residing in NL-3755 WE Eemmes, Pijpestrootje 11.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. that the terms of office of the Sole Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "AFO INTERNATIONAL S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000.-(trente-et-un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Monsieur Gerben ZEINSTR, né à Hilversum (Pays-Bas), le 8 août 1951, demeurant à NL-3755 WE Eemmes, Pijpestrootje 11.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011. Relation: LAC/2011/7367. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011023995/503.

(110029577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

White Peacock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.848.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant unique tenu en date du 22 mars 2011 que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011041131/15.

(110046154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041132/9.

(110046344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2011:

Monsieur Thomas MULLER, demeurant au 226, rue de la Gare, F-57390 Audun-le-Tiche, a été nommé pour une durée indéterminée comme nouveau gérant de la société, en remplacement de Madame Caroline GERARD, gérant démissionnaire ce jour.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041133/14.

(110046368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Driclem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.727.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean-François SITJA, né à Toulouse, France, le 22 mars 1954, demeurant à F-66110 Amélie-les-Bains, France, 10 avenue du Vieux Pont,

représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "DRICLEM S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54727, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 368 du 1^{er} août 1996, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 2 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1186 du 18 décembre 2001 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à soixante-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 63.750,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2011. Relation GRE/2011/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027395/51.

(110033009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.